**REPUBLIQUE DU NIGER**

**Fraternité- Travail-Progrès**

**REGION DE DOSSO**

**DEPARTEMENT DE DOSSO**

**COMMUNE URBAINE DE DOSSO**

**PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DITE SESSION BUDGETAIRE AU TITRE DE L’ANNEE 2024**

 L’an deux mil vingt-trois et les journées du 23, 24, 25 et 26 novembre 2023, s’est tenue dans la salle de réunion de la mairie, la troisième session ordinaire du Conseil Municipal au titre de l’année 2023 sous la présidence de Monsieur Abdou Madougou**,** Président du conseil communal de Dosso.

Etaient présents :

* Membres élus (voir liste de présence)

 **-**vingt-un (21) conseillers sur les vingt-deux (22) ;

* Membre ayant donné mandat
* Monsieur Issa Maidanda
* Membres de droit :
1. l’Honorable Sultan par intérim de Dosso;
* Monsieur Abdoulaye Hima ;
1. le représentant des chefs de quartiers,
* Monsieur Kassoum.Amadou ;
1. Le représentant des chefs de villages,
* Monsieur kimba Saley Hassane.

La cérémonie d’ouverture de la troisième session ordinaire du conseil municipal de Dosso dite session budgétaire au titre de l’année 2024 a démarré ses travaux dans la salle du Gouvernorat par une Fatiya dite par un participant. Cette lecture de Fatiya a été suivie de la vérification du quorum conformément aux dispositions de l’article 182 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, sur les vingt-deux (22) conseillers, vingt-un (21) étaient présents. Le quorum étant atteint, la parole fut donnée au Président du Conseil Municipal, Monsieur ABDOU Madougou qui, dans son allocution a d’abord remercié les participants d’avoir répondu activement à cette session budgétaire.

Monsieur le Maire a axé son intervention sur les points suivants :

Le changement de régime intervenu dans notre pays, la situation de la campagne agricole, la situation des recettes et des dépenses.

Le 26 juillet 2023, l’armée avec à sa tête le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (C.N.S.P), dirigé par le Général de Brigade ABDOURAHAMANE TIANI**,** Président de la république, chef de l’Etat s’emparait du pouvoir.

Il a ensuite notifié le changement de régime suite au coup d’Etat survenu le 26 juillet 2023, avec l’avènement de l’armée nigérienne au pouvoir.

A la faveur de ce coup d’Etat, de nouveaux responsables politiques et administratifs ont étaient installés. Parmi ces derniers, figure Madame OUSSEINI Oumma Tambara nommée préfète du Département de Dosso à qui le Maire a souhaité un bon séjour à Dosso et exprimé son désir de franche collaboration.

Le Maire a tenu à évoquer la situation de la campagne agricole 2023 dont le bilan est plus que mitigé selon les conclusions de la première réunion d’évaluation ministérielle. Il a pour cela exhorté les populations à préparer la campagne de culture de contre saison et solliciter l’appui des Partenaires Techniques et Financiers (P.T.F) présents à cette cérémonie.

Le point d’orgue de cette session a été la présentation par le Maire de la situation financière de la commune sur la période allant du 16 janvier au 31 octobre 2023. Cette présentation était nécessaire car elle conditionne les prévisions du budget 2024.

Le **projet de budget** pour l’exercice budgétaire 2024 annoncé par le Maire de la Commune urbaine de Dosso s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme d’un milliard quinze millions deux cent cinquante-huit mille cent vingt-huit francs (1. 015. 258.128) FCFA contre un milliard trente millions cent trois mille sept cent soixante-dix-neuf francs 1. 030. 103.779 FCFA en 2023 soit une baisse de quatorze millions huit cent quarante-cinq mille six cent soixante-onze francs 14. 845. 671 FCFA (- 1,46 %).

L’analyse des recettes fait ressortir un très faible taux de recouvrement de la taxe de voirie. Ce phénomène n’est pas nouveau dans la commune. Cette question de l’incivisme fiscal a été développée par l’Honorable Sultan par Intérim de Dosso. Après les salutations d’usage, s’adressant en langue à la population et surtout aux chefs de quartiers, de villages et de Tribus, il a rappelé que s’acquitter de ses obligations fiscales est avant tout un devoir citoyen.

L’intervenant suivant fut le 2ème vice-président du Conseil régional. Prenant la parole en langue, il a invité les jeunes à être moins oisifs et plus participatifs dans la vie sociale

En fin, Madame le préfet, au-delà des remerciements et salutations fraternelles des autorités de la transition à l’endroit des populations de la Commune Urbaine de Dosso, a d’abord relevé le léger retard dans la tenue de la 3ème session ordinaire dite session budgétaire devant se tenir au plus tard le 31 octobre de l’année (n-1) conformément aux dispositions des articles 170 et 212 du code général des Collectivités Territoriales régissant la tenue des conseils municipaux.

Ce conseil fut l’occasion pour Madame la préfète de s’adresser, à l’instar des autres communes du département d’entretenir les populations et leurs représentants sur les questions brulantes comme celles de la sécurité.

La parole fut ensuite donnée à l’assistance. Diverses questions et interpellations ont été relevées: la salubrité de la ville, l’incivisme fiscal notamment la taxe de voirie, l’employabilité des jeunes, la question des conflits agriculteurs-éleveurs.

A toutes ces questions, Monsieur le Maire et Madame la Préfète ont donné les réponses appropriées. C’est ainsi qu’a pris fin la cérémonie d’ouverture.

Les travaux proprement dits ont continué le même jour à 16 heures dans la salle de réunion de la mairie. Après discussion, le projet d’**ordre du jour** a été adopté à l’unanimité tel qu’il a été présenté au conseil:

1-lecture, amendement et adoption du P.V de la deuxième session ordinaire;

2-situation des infrastructures marchandes de la mairie en gestion déléguée;

3-présentation de la situation financière 16 janvier au 31 octobre 2023;

4-examen, amendement et adoption du budget au titre de l’année 2024;

5-Divers.

1. **LECTURE, AMENDEMENT ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DEUXIEME SESSION ORDINAIRE**

Après lecture du procès-verbal, les participants à la réunion du Conseil Municipal ont apporté plusieurs amendements

**P1 :**

Lire : vingt-un (21)

Non : vingt (21)

**P2 :**

Lire : a conduit au 1er remaniement

Non : et de la nécessité d’un budget réaliste va conduire

Lire : a apporté

Non : s’est appuyé pour apporter

**P5 :**

Lire : le receveur a apporté

Non : le receveur a tenté d’apporté

Lire : ont été mobilisés

Non : a été mobilisé

**P6 :**

Lire : et de l’apport du fonds commun d’un partenaire pour le secteur de ….

Non : auquel s’ajoute l’apport du fonds commun pour le secteur…d’un partenaire.

**P7 :**

Lire : …et créés dans un cadre de rapprochement….

Non : …et créés un cadre de rapprochement….

Lire : s’impose pour faciliter

Non : s’impose faciliter

Lire : … l’interpeler par rapport à la dégradation des voies…

Non : …l’interpeler par rapport à la cassure des voies…

**P8** :

Lire : PIDUREM

Non : PUDIREM

Lire : en matériaux définitifs au groupement d’écoles Banizoumbou quartier

Non : en matériau définitif à l’école Banizoumbou

Lire : âgées de 18 à 35 ans…

Non : âgées 18 ans à 35 ans…

Lire : le débat sur les mesures sécuritaires……… a abouti à :

Non : le débat sur les mesures sécuritaires……… ont abouti à :

**P10 :**

Lire : cependant,.7 juillet 2023 de l’année précédente, on a enregistré cette année

Non : cependant, à la même du date 7 juillet 2023, on a enregistré

Lire : MIL HPK

Non : MIL HKP

Lire : un déficit pluviométrique de plus de 50%

Non : un déficit à plus de 50%

**P11 :**

Lire : aux aspirations

Non : aux inspirations

Lire : complexe sportif

Non : stade sportif

Lire : pour l’installation d’une mini centrale solaire

Non : en énergie solaire

Lire : la réforme du service d’état civil de la mairie

Non : la gestion de l’état civil de la mairie

Lire : un des programmes du président

Non : un vaste programme

Lire : …dans le cadre de l’extension du réseau électrique…les fonds…au risque de perdre, disponibles depuis 2019

Non:…dans le cadre de l’électrification et l’extension…au risque de ne pas perdre ce fonds déjà disponible depuis 2019.

Lire : une réunion sur la vie de la commune, tenue à huis clos, a clôturé

Non : une réunion portant sur la vie de la commune s’est tenue à huis clos clôturé

**II**- SITUATION DES INFRASTRUCTURES MARCHANDES DE LA MAIRIE EN GESTION DÉLÉGUÉE

Les infrastructures marchandes mises en gestion déléguée par délibération N°0016/2023/CU/DO du 2/01/2023 devenue effective en février 2023, souffrent d’un retard dans le paiement de la redevance mensuelle.

Le tableau ci-dessous présenté par le receveur municipal fait ressortir la situation des paiements et des arriérés (en franc CFA) de mars au 31octobre 2023.

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **INFRASTRUCTURES** | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | aout | septembre | octobre | OBS |
| **GARE ROUTIER** |  |  | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 | Pas d’arriéré |
| **PETIT MARCHE** |  |  | 550 000 | 550 000 | 550 000 | 550 000 | 550 000 | 550 000 | 550 000 |  | **Reste** **550 000** |
| **GRAND MARCHE** |  |  | 1000000 | 1000000 | 1000000 | 200 000 |  |  |  |  | **4 800 000** |
| **PARKING GROS PORTEUR** |  |  | 3 800 000 | 3 800 000 | 3 800 000 | 3 800 000 | 1000000 |  |  |  | **2 800 000** |
| **RESTE A VERSER A LA CAISSE** | **8 150 000** |

Les Gérants des infrastructures marchandes ayant les arriérés ont été convoqués et entendus par le conseil :

* la Gare routière (avec une redevance mensuelle de 400 000 FCFA)

Aucun arriéré depuis sa mise en gestion déléguée.

* le petit marché (avec une redevance mensuelle de 550 000 FCFA)

Un arriéré d’un mois a été observé (mois d’octobre). Après son exposé, le conseil municipal lui suggère de régulariser l’arriéré.

* le Grand Marché (avec une redevance mensuelle de 1 000 000 FCFA)

Du 1er mars au 31 octobre 2023, on constate (4.800.000) FCFA d’arriérés soit un retard de quatre (4) mois et 800.000 FCFA non régularisés ;

* le Parking Gros Porteurs (avec une redevance mensuelle de 3 800 000 FCFA)

la fermeture de la frontière entre le Benin et le Niger a été décidée par la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). Cette mesure qui figure dans une batterie de sanctions décidées contre le Niger par cette organisation sous régionale a un impact considérable sur la circulation des camions. Le manque à gagner pour le Parking-Gros-Porteurs est très important.

Prenant en compte ce constat le conseil municipal délibère pour la gestion du Parking. Un comité conjoint composé de cinq (5) membres a été désigné :

* un représentant de la mairie, le secrétaire municipal,
* un représentant du gérant Global-Business,
* un représentant du syndicat des transporteurs,
* un représentant du patronat des transporteurs,
* un représentant de la commission des finances du conseil municipal.

La redevance mensuelle est d’un million de francs (1 000 000) FCFA après déduction des dépenses de fonctionnement.

**III-** **PRÉSENTATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU 16 JANVIER. AU 31 OCTOBRE 2023**

Le receveur municipal a procédé à la lecture du document relatif à la situation des recettes et des dépenses du 16 janvier au 31 octobre de l’année budgétaire 2023.

En effet, la lecture du document fait ressortir :

**Au Titre I: Budget de fonctionnement**

 Au 31 octobre, la situation des recettes de fonctionnement nous renseigne que sur une prévision de quatre cent trente-neuf millions quatre cent deux mille six cent soixante-deux (439 402 662) FCFA, deux cent soixante-dix-neuf millions neuf cent trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (279 933 914) FCFA ont été mobilisés soit un taux de recouvrement de 63,70 %.

 Les dépenses, sur la même prévision à la même date s’élèvent à cent quarante-sept millions huit cent vingt mille cent treize (147 820 113) FCFA soit un taux de 33,64 %.

**Au Titre II: Budget d’Investissement**

 Toujours à la date du 31 octobre, les recettes du budget d’investissement, sur une prévision de cinq cent quatre-vingt-dix millions sept cent un mille cent trente-sept francs (590 701 137) FCFA, trente-quatre millions quarante-un mille sept cent soixante-dix-neuf francs (34 041 779) FCFA ont été mobilisés soient 5,76 %.

 Les dépenses d’investissement, sur la même prévision à la même période s’élèvent à cent quatre-vingt-dix-neuf millions quatre cent soixante-douze mille six cent soixante francs (199 472 660), soit 33,76 %.

Tableau récapitulatif :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| NATURE DU TITRE | PREVISION BUDGÉTAIREINITIALE | PREVISION BUDGÉTAIRE APRES REMANIEMENT | RECETTES  | TAUX  | DÉPENSES  | TAUX |
| Titre I | 439 402 662 | 439 402 662 | 279 933 914 | 63,70 | 147 820 113 | 33,64 |
| Titre II | 564 015 477 | 590 701 137 | 34 041 779 | 5,76 | 199 472 660 | 33,76 |
| CHB |  |  | 26 677 667 |  | 24 897 228 |  |
| Totaux | 1 003 418 139 | 1 030 103 799 | 340 653 360 | 33,07% | 372 190 001 | 36,13 |

**La situation de l’encaisse générale au 31 octobre 2023**

|  |  |
| --- | --- |
| Caisse | 1 134 946 |
| Banque BOA | 47 282 |
| Trésor | 38 318 516 |
| **Total** | 39 700 744 |

**IV**- EXAMEN, AMENDEMENT ET ADOPTION DU BUDGET AU TITRE DE . . L’ANNÉE 2024

Le Maire de la Commune urbaine de Dosso, président du Conseil Municipal a présenté le **projet de budget 2024**.

Dans son exposé, le projet de budget 2024 s’équilibre en recettes et en dépenses à la somme d’un milliard quinze millions deux cent cinquante-huit mille cent vingt-huit francs (**1. 015. 258.128**) FCFA contre un milliard trente millions cent trois mille sept cent soixante-dix-neuf francs (**1. 030. 103.779**) FCFA en 2023 soit une baisse de quatorze millions huit cent quarante-cinq mille six cent soixante-onze francs **(14. 845. 671)** FCFAsoit **(- 1,46%).** Ensuite, le président renvoie les différentes commissions à l’examen et l’amendement de ce projet de budget.

Après les travaux en plénière des commissions du conseil municipal, les conseillers municipaux ont délibéré à l’unanimité le **Budget Général 2024** avec : **vingt-un (21) voix pour; zéro (00) voix contre; zéro (00) abstention.** Le présent budget général a été voté et délibéré par le conseil municipal en sa séance ordinaire du 23 au 26 novembre 2023, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : **un milliard trente-huit millions cent soixante-douze mille sept cent soixante-dix (1 038 172 770) FCFA** reparti comme suit :

**Titre I ou budget de fonctionnement** : quatre cent trente-deux millions cinq cent quarante mille (432 540 000) FCFA ;

**Titre II ou budget d'investissement** : quatre cent trente-trois millions six cent trente-deux mille sept cent soixante-dix (433 632 770) FCFA ;

**Titre III ou budget de l'extrait concernant l'édilité** : cent soixante-douze millions (172 000 000) FCFA ;

**Titre IV ou budget des comptes hors budget** : zéro (0) FCFA

X-**DIVERS**:

Le Conseil Municipal suggère qu’une mission composée du Maire et des Présidents des Commissions du conseil rencontre le président de l’Entreprise ayant le chantier de la construction de l’hôtel de ville de la Commune. Il s’agit de l’amener à reprendre les travaux du chantier de construction du bâtiment de l’hôtel de ville avec la prévision de la somme de cinquante millions sept cent quarante-quatre mille francs (50 744 000) FCFA qui lui sera versée par échéances durant l’année 2024.

**LISTE DES DELIBERATIONS**:

1. Les arriérés dans la gestion des Infrastructures marchandes de la commune;
2. Examen, amendement et adoption du budget 2024;
3. La gestion du montant rétrocédé de la taxe spécifique de l’électricité **2021-2022**

L’ordre du jour étant épuisé, le Président du Conseil Municipal a levé la séance**.**

**Le Secrétaire Général Le Président du Conseil**

**IDRISSA ABDOU ADAMOU ABDOU MADOUGOU**